

Québec, le 8 novembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Par la présente, je réponds à la question inscrite au feuillet du 25 octobre 2016, par le député de Nicolet-Yamaska, relativement à l'entreprise Oriens Technologies inc. située à Bécancour.

Permettez-moi de vous rappeler les principales interventions du ministère concernant cette entreprise. Le 8 juillet 2014, l'entreprise obtenait un permis d'une durée de deux ans pour le traitement de matières dangereuses résiduelles provenant d'alumineries et l'installation de dépoussiéreurs.

Le 16 juin 2015, l'entreprise transmettait au MDDELCC une demande de modification de son permis. Le 25 juin 2015, l'entreprise recevait l'acte statutaire confirmant la modification de son permis.

Par ailleurs, l'entreprise a aussi soumis des demandes de modification et de renouvellement de permis en 2016. Considérant que l'entreprise a pris la décision de judiciariser son dossier, je limiterai pour le moment mon intervention et je soulignerai que le MDDELCC prendra tous les moyens pour s'assurer de faire respecter la Loi et la réglementation.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DAVID HEURTEL